



## FORMATION A L'UTILISATION EN SECURITE DES PETITS ENGINS AUTOPORTES

### **PUBLIC CONCERNE**

Futurs conducteurs devant apprendre la conduite de petits engins de chantier (mini-pelle, mini-chargeuse...) ou d'engins de travaux d'espaces verts (tondeuse autoportée...), et être évalués sur leur capacité à conduire en sécurité, en vue de la délivrance, par l'employeur, d'une autorisation de conduite.

*L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.*

### **PREREQUIS**

- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins sous conditions).
- Comprendre et parler la langue française.

### **SANCTION VISÉE**

- Certificat de réalisation précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

### **OBJECTIF**

- Conduire et utiliser en sécurité les engins concernés, dans des conditions représentatives du travail.
- Restituer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique attendus lors d'un contrôle de connaissances et d'une mise en situation pratique.

### **DUREE**

- Durée variable d'apprentissage de la conduite des engins : de 1 à 2 jours.
- ½ journée de formation théorique.
- ½ à 1 jour de formation pratique et d'évaluations, selon le nombre d'engins, d'apprenants, et leur niveau.

### **CONTACTS, MODALITES ET DELAI D'ACCES**

#### **Modalités de réservation :**

- Formulaire de contact sur notre site [www.controlervices.fr](http://www.controlervices.fr),
- Par email à l'adresse [contact@controlervices.fr](mailto:contact@controlervices.fr),
- Par téléphone au 01.84.19.00.07.
- Sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) - Retrouvez nos offres [ICI](#)

#### **Délai d'accès à la formation :**

- Formations en groupe, sur demande (pouvant aller d'une disponibilité immédiate à plusieurs semaines selon la nature de la demande et la période). Formation intra entreprise ou dans notre centre de formation.

## **Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) :**

- Nos installations sont accessibles aux PSH. En cas de besoin d'adaptation, nous consulter.
- Pour les PSH dépendant d'un employeur, celui-ci doit s'assurer de l'aptitude médicale du salarié, avant de l'envoyer en formation.

## **TARIFS**

Consultez nos différentes formules et nos tarifs sur notre site [www.controleservices.fr](http://www.controleservices.fr).

## **MOYENS & METHODES MOBILISEES**

- Formateur d'adultes, disposant des qualifications requises en formation professionnelle pour enseigner le thème de cette formation.
- Exposés théoriques et mises en situations pratiques, évaluations formatives par questionnement oral.
- Utilisation d'un ou de plusieurs engins, selon les besoins déclarés par l'employeur des bénéficiaires.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

- Evaluation théorique par QCM, évaluation pratique selon une grille décrivant les différentes mises en situation de production réalisées.

## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **MODULE THÉORIQUE**

- Réglementation relative à la conduite des engins.
- Différenciation des familles d'engins.
- Caractéristiques communes à tous les engins.
- Principaux risques.
- Règles d'utilisation en sécurité.
- Balisage des zones de travail (y compris balisage sur la voie publique).
- Transport des petits engins sur véhicule porteur.

### **MODULE PRATIQUE**

- Adéquation de l'engin à la nature du travail.
- Vérifications à la prise de service.
- Conduite et manœuvres.
- Opérations pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.

### **VALIDATION DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS**

Le formateur émet un avis favorable à l'employeur, pour délivrer l'autorisation de conduite :

- En cas d'obtention d'une note minimale de 7/10 au QCM,
- Si tous les critères d'évaluation pratique sont maîtrisés.